

En Charente-Maritime, le domaine de chasse caché d'un oligarque russe

Lecture 3 min

[Accueil Charente-Maritime La-gripperie-saint-Symphorien](#)



L'entrée de la propriété annonce plus un bunker qu'un havre de paix de 30 hectares. © Crédit photo : Jean-Christophe Sounalet / « Sud Ouest »

Par Kharinne Charov - k.charov@sudouest.fr

Publié le 21/05/2022 à 11h07.

Mis à jour le 23/05/2022 à 19h53.

- Écouter

-

- Réagir

- Voir sur la carte

- Partager

Cette chasse très privée et très cachée dans le marais de Brouage, à La Gripperie-Saint-Symphorien, appartient, depuis 2007, à un oligarque proche de Poutine qui a racheté la dette russe de Marine Le Pen

Les oligarques russes, on pense à eux sur la Côte d'Azur, à Biarritz, à Paris pour ce qui est de la France, et dans n'importe quelle « the place to be » de la planète, de New York aux Fidji, de Dubaï à Londres. Mais à La Gripperie-Saint-Symphorien, petite commune de 600 âmes au cœur du marais de Brouage, qui l'eut cru ? Pourtant, oui da, c'est la pravda !

Bien sûr, celui qui passera devant « La Casse à Pinson » ne fera attention ni au lieu-dit, ni au domaine. Au mieux, sur cette toute petite route qui mène à Pont-l'Abbé-d'Arnoult, remarquera-t-il un grand portail métallique coulissant avec digicode, précédé d'une grande plateforme qui pourrait accueillir poids lourds et voitures. Au-delà de cette entrée sans âme où rien ne dépasse, un joli chemin serpente à travers bois. Ce sentier privé long d'un kilomètre nous fait comprendre qu'en savoir plus sur les bâtiments situés au bout ne nous regarde pas.



LES MEILLEURES
OFFRES DE
L'IMMOBILIER

Goût du secret

LE PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRETE

ARTICLE 1 : Les arrêtés préfectoraux n° 10EB0326 – DDTM et n° 10EB0462 – DDTM sont retirés.

ARTICLE 2 : L'article 1 de l'arrêté N° 10EB0295 – DDTM est modifié comme suit :

Sont exclues du territoire cynégétique de l'Association Communale de Chasse Agréée de La Gripperie Saint Symphorien les parcelles ci-dessous cadastrées :

Identité de l'opposant : MARTIN Daniel - Section cadastrale : D - Numéro des parcelles : 87, 88 –
Surface : 3 ha 18 a 50 ca - Type de l'opposition : Gibier d'eau

D

Identité de l'opposant : M. et Mme ZAKHARENKOV Valéry – Section cadastrale : A – Numéro des parcelles : 558, 561, 574, 582 à 591, 594, 597, 605, 606, 714, 740, 857, 982 à 988, 531, 598, 1011, 1012, 923, 946, 600, 601, 944, 523, 524, 526, 527, 528, 869, 872, 889, 892, 910 – Surface : 29 ha 03 a 43 ca – Type de l'opposition : Cyné

ARTICLE 3 : Les présentes dispositions seront applicables à compter de la date de signature du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente Maritime, le sous-préfet, le Directeur Départemental des territoires et de la Mer, Le colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de Charente Maritime, Le C

